SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3190105: office de location sociale

En vigueur au 15/09/2022 (Dernière actualisation de la page 18/04/2024)

Pour cette commission paritaire, il existe des sites et des ressources externes qui sont gérés par des tiers et qui publient également les barèmes des salaires minimums. Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser le lien ci-dessous.

https://www.som.be/thema/baremas

Le SPF ETCS n'a aucun contrôle ou autorité technique ou de contenu sur ces sites et ne peut donc offrir aucune garantie quant à l'exhaustivité ou l'exactitude du contenu et à la disponibilité des sites Web et des sources d'information. Les liens vers d'autres sites Web n'impliquent aucune approbation du site externe ou de son contenu. Les liens sont fournis pour votre information et votre confort d'utilisation. Le SPF ETCS décline toute responsabilité pour les dommages directs ou indirects résultant de la consultation ou de l'utilisation de ces sites externes et de leur contenu.